

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.026

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 23 Février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 février 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 février 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ÉGLISE NOTRE-DAME DE ROYAN (Monument Historique classé en 1988) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES VITRAUX ET TROUS DE BANCHAGE

RAPPORTEUR : MME PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Suite aux deux tempêtes consécutives en date du 10 décembre 2017 et du 01 janvier 2018, il a été constaté d'importantes infiltrations d'eau de pluie depuis les élévations de la façade Sud hors du programme initial de travaux. Les infiltrations sont dues à des trous de banchage situés de part et d'autres des vitraux autrefois bouchés par des bouchons de liège dégradés ou absents, aux altérations des joints d'étanchéité issus des travaux antérieurs et enfin, aux fissures dans les panneaux de verre constituant les vitraux.

Aussi, et aux fins de limiter les dégâts dans l'église, le maître d'œuvre en charge de l'opération, Monsieur Philippe VILLENEUVE a ordonné en urgence un rebouchage des trous et un travail d'étanchéité des joints des vitraux détériorés.

Ce travail mené en urgence du 23 au 30 janvier 2018 a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine avant exécution.

Par courrier en date du 22 janvier 2018 du conservateur régional des Monuments Historiques, cette opération concernant la reprise de l'étanchéité des vitraux et des trous de banchage de l'église Notre dame de Royan est proposée sur le budget 2018 du Ministère de la Culture.

Cette opération est évaluée à 24 970,00 euros H .T. (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35 % soit 8 739,50 euros, le Département de Charente-Maritime une subvention de 20 % soit 4 994,00 €.

Etat (Ministère de la Culture)	8.739,50 €
Région Nouvelle Aquitaine	indéterminé
Département de la Charente-Maritime	4.994,00 €
Autofinancement	<u>11.236,50 €</u>
Montant de l'opération (subventionnable)	24.970,00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- VU la délibération n° 13.093 du 11 avril 2013,
- VU la nécessité de réaliser de toute urgence, des travaux de reprise de l'étanchéité des vitraux et trous d'échafaudage de l'Eglise Notre Dame de ROYAN,
- Après en avoir délibéré,

D É C I D E

- d'approuver le programme des travaux subventionnables relatif à la reprise de l'étanchéité des vitraux et trous de banchage de l'Eglise Notre Dame de Royan pour un montant total de 24 970,00 euros HT (soit 29 964,40 euros TTC) et pour laquelle la commune :

- sollicite l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 8 739,50 €, sollicite l'aide financière du Département de la Charente-Maritime, soit 4.994,00 € et de la Région Nouvelle Aquitaine, au taux le plus élevé, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux,

- s'engage à financer la totalité de l'opération , soit 29.964,00 euros TTC sur le budget communal, ce qui représente un autofinancement de 11 236,50 € HT à la charge de la commune après déduction des subventions attendues de l'Etat et du Département de la Charente-Maritime et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- indique que le calendrier des travaux a été le suivant : travaux exécutés du 23 janvier au 30 janvier 2018.

Et,

- atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- indique que le projet a reçu un accord de principe pour exécuter les travaux en urgence, soit entre le 23 et le 30 janvier 2018,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 février 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme
Mairie de Royan le 27 février 2018
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Affaire suivie par :
Paul BOUBLI

Tél. : 05.49.36.21.58

Réf. : PB/JP

paul.boubli@culture.gouv.fr

Poitiers, le

22 JAN. 2018



ST
10/2
M le Maire
M. Boublin

Vous sollicitez l'aide de l'État pour la reprise de l'étanchéité des vitraux et trous d'échafaudage de l'église Notre-Dame de Royan (Charente-Maritime). J'ai le plaisir de vous informer que cette opération a été proposée dans le cadre de la programmation 2018 de la direction régionale des affaires culturelles relative aux monuments historiques.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide de l'État d'un montant de 8 739,50 euros soit 35 % du montant subventionnable des travaux estimé à 24 970,00 euros HT.

Votre collectivité devra s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 29 964,00 euros TTC pour lesquels vous assurerez la maîtrise d'ouvrage.

Dans l'immédiat, un certain nombre de pièces, dont vous trouverez ci-joint la liste, manquent au dossier. Ces dernières seront à retourner, dans un délai d'un mois, à la conservation régionale des monuments historiques de la direction régionale des affaires culturelles -site de Poitiers- chargée de vérifier la complétude de votre dossier administratif (contact : Monsieur Boubli).

Compte tenu des nombreuses demandes d'aides pour la restauration des monuments historiques adressées à la direction régionale des affaires culturelles, je me verrai dans l'obligation en l'absence d'une réponse de votre part, de reporter votre opération à un exercice ultérieur.

Il vous appartient de recueillir auprès des autres partenaires financiers le montant de leur participation éventuelle à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Monsieur Patrick MARENGO

Maire de Royan

Mairie

80, Avenue de Pontailiac

CS 80218

17205 ROYAN

Le Conservateur Régional
des Monuments Historiques adjoint

Christophe BOUREL LE GUILLOUX

Copies : M. le Préfet de la Charente-Maritime

M. le Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

M. l'architecte des bâtiments de France de la Charente-Maritime